



Offre 2 : « La douane développe le numérique »

Mesure 7

Informatiser toutes les formalités de fret express à l'export

Bureau Pilote : E3

Bureau associé : C1

1. Indicateur de suivi

	2016	2017	2018
Taux de dématérialisation du fret express à l'export			

Code couleur : En vert : augmentation / en orange : en cours / en rouge : baisse

2. Description de la mesure

À l'export, les expressistes bénéficient de procédures spécifiques de dédouanement qui reposent actuellement sur le dépôt de documents commerciaux papier. La dématérialisation des déclarations en douane se poursuit avec la création d'un volet export à la téléprocédure DELTA-X. En simplifiant et en accélérant ainsi les formalités de dédouanement de fret express, la douane permet un gain de temps pour les opérateurs concernés tout en maintenant un haut niveau de sécurité pour les flux de marchandises. Avec la dématérialisation des formalités de fret express à l'export, la douane offre une application informatique unique pour toutes les déclarations, quels que soient le flux et le type de marchandises.

3. Éléments d'information

Le déploiement en 2009 de la télé-procédure DELTA-X a permis de dématérialiser le dédouanement des envois à l'importation ; la télé-procédure n'ayant pas été développée à l'exportation, les opérateurs de fret express continuent à dédouaner par manifeste papier les envois exportés.

Lors du conseil stratégique de l'attractivité du 17 février 2014, le chef de l'État a annoncé une série de mesures, notamment douanières, qui visent à « faciliter les échanges qui se font en France ». Parmi ces mesures, l'une vise la dématérialisation complète des formalités à l'importation et à l'exportation, pour laquelle la mise en production de DELTA-X est prévue pour 2017.

La DGDDI développe ainsi un outil de dédouanement dédié au traitement du fret express et postal à l'exportation en tenant compte des spécificités liées à ce fret (volumétries, délais, suivi des envois, etc.). Cet outil doit constituer un dispositif important pour les formalités à l'exportation des petits envois de la vente à distance acheminés par les expressistes ou La Poste. Il a également pour objet de permettre aux vendeurs-exportateurs de disposer d'une certification de sortie du territoire de l'Union européenne dématérialisée – facilitant notamment l'exercice au droit de déduction de la TVA.



Liens vers le site internet :

*<http://www.douane.gouv.fr/articles/a12404-fret-express-et-postal-le-projet-delta-x-export->

4. Actions à mettre en œuvre

- Réalisation d'un pilote avec un opérateur
- Généralisation de l'utilisation de la téléprocédure par l'ensemble des expressistes

5. Calendrier et échéances

	2016	2017	2018
Tests avec un opérateur pilote			
Mise en production			

Code couleur : En vert : réalisé / en orange : non réalisé